

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec



2022-2023

CAHIER DE LA RENTRÉE

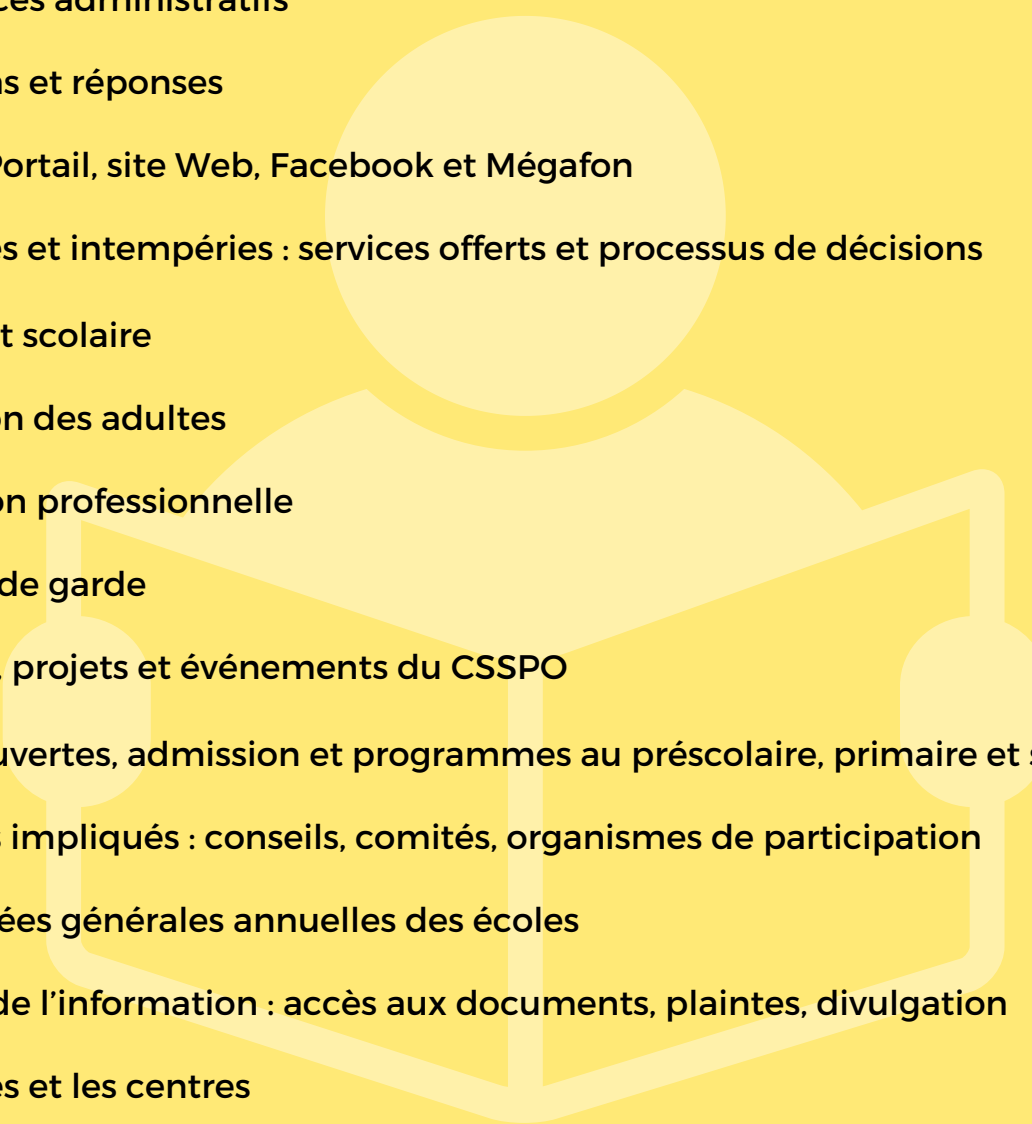
Rentrée scolaire

Préscolaire, primaire et secondaire :
31 août 2022

Formation professionnelle / Éducation des adultes :
26 août 2022



TABLER DES MATIÈRES

- 
- 3** Mot de la directrice générale
 - 4** Conseil d'administration
 - 5** Les services administratifs
 - 7** Questions et réponses
 - 9** Mozaïk Portail, site Web, Facebook et Mégafon
 - 11** Tempêtes et intempéries : services offerts et processus de décisions
 - 12** Transport scolaire
 - 15** Éducation des adultes
 - 16** Formation professionnelle
 - 18** Services de garde
 - 20** Activités, projets et événements du CSSPO
 - 21** Portes ouvertes, admission et programmes au préscolaire, primaire et secondaire
 - 22** Des gens impliqués : conseils, comités, organismes de participation
 - 24** Assemblées générales annuelles des écoles
 - 25** Gestion de l'information : accès aux documents, plaintes, divulgation
 - 27** Les écoles et les centres
 - 28** Calendriers scolaires 2022-2023



Mot de la directrice générale

Nous espérons que la période estivale qui s'achève aura été l'occasion pour vous de passer du temps de qualité en compagnie de vos proches et de prendre un repos bien mérité.

Dans quelques jours aura lieu la rentrée scolaire! C'est avec grand bonheur que nous vous accueillerons dans nos écoles primaires et secondaires, notre centre d'éducation des adultes, notre centre de formation professionnelle et notre centre administratif. Nous sommes très heureux que cette nouvelle année scolaire débute dans la normalité et nous espérons continuer d'être épargnés par la pandémie. Nul doute que cette nouvelle année sera marquée par de belles réalisations, des projets motivants, des apprentissages captivants et des rencontres mémorables.



Nadine Peterson
Directrice générale

Le CSSPO c'est :

- Près de **19 500** élèves
- Près de **3 200** employés
- **27** écoles primaires
- **6** écoles secondaires
- **1** centre d'éducation des adultes
- **1** centre de formation professionnelle
- **1** école primaire (O37) en construction
- **3** agrandissements d'école en cours

Le personnel compétent du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) met tout en place pour garantir à l'ensemble de ses élèves des milieux sécuritaires et accueillants dans lesquels ils pourront socialiser, se développer et réussir. Avec la collaboration et le soutien du personnel scolaire, des parents, des proches et des partenaires, nous pourrons offrir aux élèves, jeunes et adultes, une année scolaire stimulante et gratifiante.

Notre centre de services scolaire est une organisation apprenante inclusive et rigoureuse qui favorise la réussite, le bien-être et l'épanouissement de tous ses élèves. Nous veillerons à ce que nos valeurs de collaboration, de bienveillance, d'engagement et d'équité guident l'ensemble de nos actions tout au long de l'année.

Après l'ouverture de deux nouvelles écoles l'année dernière, l'École du Grand-Héron et l'École secondaire de la Nouvelle-Ère, nous sommes fébriles à l'idée d'ouvrir les portes de la toute nouvelle école secondaire 041 dans le secteur du Plateau. Les élèves et le personnel évolueront dans une belle école moderne dont l'environnement inspirant sera assurément propice à leur épanouissement, aux apprentissages et à la réussite scolaire. De plus, nous poursuivrons plusieurs projets de construction pour répondre à la croissance démographique de notre territoire, dont la construction de l'école 037 dans le secteur Aylmer, l'agrandissement de l'École de l'Amérique-Française, de l'École au Cœur-des-Collines et de l'École du Parc-de-la-Montagne, en plus de la rénovation de l'École secondaire Mont-Bleu.

En terminant, au nom de l'équipe de la direction générale, je suis heureuse de vous présenter l'édition 2022-2023 du Cahier de la rentrée qui comprend toutes les informations utiles sur nos écoles et nos centres. En plus de vous inviter à lire attentivement ce cahier, nous vous encourageons à consulter régulièrement, tout au long de l'année, le site Web et la page Facebook du CSSPO ainsi que ceux des établissements scolaires qui demeurent des sources intarissables d'informations. N'hésitez pas à faire appel aux équipes-écoles et au personnel de nos services si vous avez des questions ou des inquiétudes.

Je souhaite à chacun d'entre vous une belle rentrée scolaire. Continuons de faire équipe au nom de la réussite et de la persévérance des élèves!

Les directions générales adjointes



Nathalie Bédard

Stéphane Lacasse

Rémi Lupien

Conseil d'administration

Le CSSPO est gouverné par un conseil d'administration chargé d'administrer ses affaires dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

Le conseil d'administration du CSSPO est composé de 15 membres, dont 5 membres parents d'élèves élus par et parmi les membres du comité de parents du CSSPO, 5 membres du personnel scolaire élus par leurs pairs et 5 membres représentants de la communauté. Le conseil d'administration tient un minimum de quatre séances publiques régulières par année, [selon un calendrier préétabli](#). Le public peut assister à ces séances en s'inscrivant au préalable. Le public peut également s'adresser aux membres du conseil d'administration via l'adresse courriel ca@csspo.gouv.qc.ca ou en adressant une demande d'intervention lors d'une séance du conseil via l'adresse service.ssgc@csspo.gouv.qc.ca.

Les membres

Membres parents d'un élève



Richard Bilodeau
Président
District Centre-Ouest



Julie Boisvert
Vice-présidente
District Nord



Kim Jessome
District Centre-Est



Simon Lajoie
District Ouest



Djama Ahmed
District Est

Membres du personnel scolaire



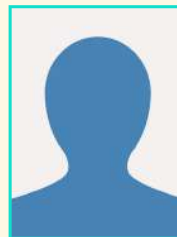
Isabelle Lemay
Représentante
cadre scolaire



Christelle Élément
Représentante
personnel de soutien



Mylène Larocque
Représentante
membre professionnel



Poste à pourvoir
Représentante
membre enseignant



Simon Leclair
Représentant
cadre d'établissement

Membres représentants de la communauté



Raïmi Osseni
Expertise en matière de
gouvernance, d'éthique, de
gestion des risques ou de gestion
des ressources humaines



Poste à pourvoir
Expertise en matière
financière ou comptable ou
en gestion des ressources
financières ou matérielles



Marie Trouis
Personne issue du milieu
communautaire, sportif
ou culturel



Jean-Charles Gendron
Personne issue du milieu
municipal, de la santé,
des services sociaux
ou des affaires



Yanika Whiteman
Personne de 18 à 35 ans



Les services administratifs

La direction générale

La direction générale assume un rôle mobilisateur autour de la mission éducative. Responsable de la gestion et des ressources de l'organisme pour l'ensemble de ses établissements et de ses champs d'activités, elle doit s'assurer que les services offerts à sa clientèle respectent les programmes édictés par le ministère de l'Éducation (MEQ). Elle orchestre de nombreux projets qui visent essentiellement la réussite éducative et l'atteinte des objectifs de sa mission.



Secrétariat général et communications

Il exerce un rôle de services-conseils et d'expertise auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires du Centre de services scolaire en matière de vie corporative. Il favorise le développement de liens solides entre les écoles, les centres et les différents publics (parents, élèves, citoyens, partenaires, etc.).

- Encadrements légaux
- Traitement des plaintes des parents, des élèves et des entreprises ou groupes d'entreprises intéressés à participer aux processus d'appel d'offres public
- Communications internes et externes
- Relations avec les médias
- Organisation d'événements spéciaux
- Gestion documentaire
- Sécurité de la gestion de l'information
- Traitement des demandes d'accès à l'information et protection des renseignements personnels
- Traitement des dénonciations d'actes répréhensibles

Ressources éducatives

L'équipe soutient les écoles primaires et secondaires en lien avec la mission de l'école québécoise d'instruire, de socialiser et de qualifier chaque élève. Elle coordonne l'organisation et le développement des services d'enseignement et des services personnels aux élèves, et ce, pour la clientèle jeune et adulte de la formation générale et de la formation professionnelle. Elle assure un important rôle de soutien pédagogique aux écoles.

- Application du Régime pédagogique et des programmes d'études
- Approches pédagogiques
- Organisation des services EHDA
- Insertion professionnelle
- Formation continue

Organisation scolaire et transport

L'équipe planifie les besoins actuels et futurs du CSSPO en termes de population scolaire et veille à assurer un transport scolaire sécuritaire aux élèves.

- Admission et affectation des élèves
- Transport scolaire
- Déclaration des élèves au MEQ
- Planification des ajouts d'espace





Ressources humaines

L'équipe contribue quotidiennement à la réalisation de la mission éducative par le recrutement, la dotation, la fidélisation et le développement des employés tout en contribuant à leur bien-être et à leur épanouissement.

- Embauche
- Présence au travail et qualité de vie
- Rémunération
- Relations de travail
- Accessibilité à l'emploi
- Programme de valorisation du personnel

Ressources matérielles

L'équipe est responsable des projets majeurs d'immobilisation et des achats regroupés. Elle travaille également à l'entretien général et préventif du parc immobilier du CSSPO afin d'assurer un environnement éducatif sain, sécuritaire et stimulant aux élèves et au personnel.

- Bâtiments
- Mesures d'économie d'énergie
- Construction
- Rénovation
- Développement durable

Technologie de l'information

L'équipe outille et soutient les établissements dans le développement des compétences du 21e siècle par l'intégration de la technologie.

- Parc informatique
- Réseau
- Téléphonie
- Applications
- Stratégie numérique du MEQ

Service régional de la formation professionnelle en Outaouais

Ce service a une offre spécialisée de programmes de formation professionnelle.

- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- Service aux entreprises

Ressources financières

L'équipe voit à la gestion financière du CSSPO. Elle est notamment responsable de :

La préparation et le contrôle du budget

Les opérations comptables

La trésorerie

La perception de la taxe scolaire

La préparation des états financiers

La taxe scolaire.





À votre écoute

Vous avez des questions?

Nous avons des réponses!

Où dois-je inscrire mon enfant et quels documents sont nécessaires?

Toute inscription dans un programme régulier au primaire et au secondaire se fait à l'école de quartier. Pour connaître votre école, veuillez consulter la section "[Quelle est l'école de mon secteur](#)" sous l'onglet *Établissements et services* du site Web du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO). Le Centre de services scolaire tient sa période d'admission pour le préscolaire de la mi-janvier à la fin février; de plus amples renseignements seront diffusés à la fin de l'automne sur le [site Web du CSSPO](#). Le parent ou tuteur légal doit apporter le certificat de naissance grand format de l'enfant où apparaissent les noms et prénoms des parents et une preuve de résidence sur le territoire du CSSPO. Si l'enfant est déjà inscrit dans un autre centre de services scolaire, le dernier bulletin disponible est requis.

Mon enfant peut-il fréquenter le préscolaire 4 ans?

Il s'agit d'un programme non obligatoire, ouvert aux enfants qui auront 4 ans au 30 septembre de l'année en cours. Les places étant limitées, les élèves admis doivent rencontrer certains critères. Vous êtes invités à communiquer avec les écoles qui offrent le préscolaire 4 ans afin de connaître toutes les modalités.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les établissements suivants offrent des classes de préscolaire 4 ans, [selon diverses modalités](#) : École du Grand-Héron, École Jean-de-Brébeuf, École Saint-Paul, École du Parc-de-la-Montagne, École Notre-Dame, École au Cœur-des-Collines, École Saint-Rédempteur et École de la Vallée-des-Voyageurs (Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie et Immeuble Sainte-Marie).

Quel âge doit avoir mon enfant pour fréquenter le préscolaire 5 ans?

Votre enfant doit avoir 5 ans au plus tard le 30 septembre de l'année en cours pour pouvoir être inscrit au préscolaire 5 ans (réf. [Régime pédagogique](#) [...]).

Que faire si je déménage sur le territoire du Centre de services scolaire?

Si vous habitez déjà le territoire du CSSPO, vous devez aviser le plus rapidement possible l'école fréquentée par votre enfant. Le dossier sera alors expédié à l'école qui accueillera votre enfant. Si vous êtes nouveau sur le territoire du CSSPO, vous devez vous présenter à l'école de votre quartier. Vous pourrez y remplir les documents pertinents. Pour connaître votre école, veuillez consulter la section "[Quelle est l'école de mon secteur](#)" sous l'onglet *Établissements et services* du site Web du CSSPO.

Pourquoi est-ce nécessaire de motiver l'absence de mon enfant?

La *Loi sur l'instruction publique* oblige la fréquentation scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire durant laquelle votre enfant obtient ses 16 ans, c'est pourquoi il est nécessaire de motiver son absence en appelant à l'école (et non au Centre de services scolaire) afin d'assurer sa sécurité et d'épargner un temps précieux au personnel de l'école.

Où puis-je trouver de l'information pour mieux comprendre le système scolaire?

Nous vous invitons à consulter la section [Info-Parents](#) du site Web du CSSPO. Vous pouvez également visiter le [site Web du ministère de l'Éducation](#).



Mon enfant fréquentera l'école secondaire l'an prochain; que dois-je savoir?

L'école primaire, en collaboration avec l'école secondaire assignée à l'école primaire, organise des activités de transition : visites, informations et journée porte ouverte à l'école secondaire. En raison de la pandémie, certaines écoles secondaires ont plutôt publié des vidéos sur la transition primaire-secondaire sur leur site Web.

Comment puis-je participer à la réussite de mon enfant?

En tant que parent d'élève, vous jouez un rôle de premier plan dans la réussite de votre enfant, notamment en tenant compte de ces points :

- la maîtrise du français augmente le taux de réussite dans les autres matières;
- un soutien quotidien à votre enfant le gardera motivé et disposé à apprendre;
- l'équipe-école offre des conseils; profitez de leur expertise;
- la présence assidue de votre enfant en classe lui assure un meilleur rendement;
- soyez présents lors des réunions à l'école et impliquez-vous au sein des différents comités.

Pour mieux connaître l'environnement de votre enfant, rien de mieux que de s'impliquer à son école. Branchez-vous au [Mozaik Portail Parents](#) pour connaître le dossier de votre enfant!

Que faire si mon enfant vit une situation difficile à l'école (échec, difficulté d'adaptation, intimidation, etc.)?

Avant tout, il est important de ne pas tarder à dénoncer la situation auprès de l'enseignant ou de la direction de l'établissement. Il ne faut pas attendre, même si vous avez parfois l'impression que c'est anodin. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Où puis-je rapporter un acte répréhensible?

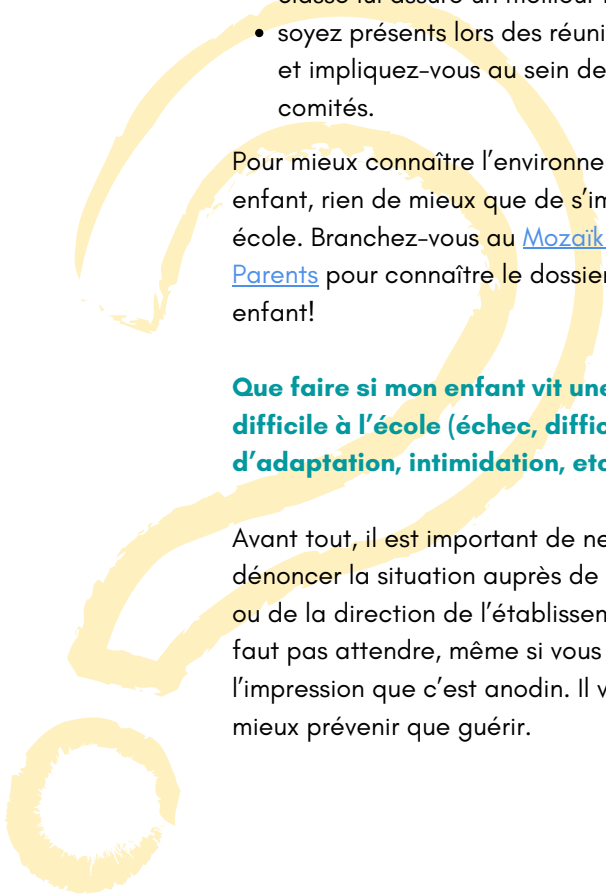
La divulgation des actes répréhensibles est un élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Au CSSPO, toute divulgation peut être faite auprès de la [direction du service du secrétariat général et des communications](#) ou du [protecteur du citoyen](#).

Que dois-je faire si je souhaite retourner sur le marché du travail, compléter mes études ou encore faire reconnaître mon expérience?

Le CSSPO offre un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour vous. L'équipe du [SARCA](#) vous attend et pourra vous conseiller (819 776-4319).

À qui dois-je m'adresser si je souhaite travailler au CSSPO?

Le CSSPO recherche des gens passionnés qui ont à cœur l'éducation. Consultez la section « [Offres d'emploi](#) » du site Web du CSSPO ou encore la [page LinkedIn](#) du CSSPO pour découvrir comment postuler aux différentes offres et banques de candidatures disponibles.





Soyez informés... branchez-vous!

Site Web du CSSPO

Le [site Web du CSSPO](http://www.csspo.gouv.qc.ca) contient tous les renseignements publics relatifs à ses établissements et à l'administration. Que vous soyez élève, parent ou tuteur d'élève, membre du personnel ou citoyen, différentes sections ont été créées pour vous faciliter la recherche d'information et la navigation.

Toutes les informations de dernière heure, jugées importantes ou urgentes, se trouvent sur la page d'accueil. Vous êtes invités à consulter régulièrement le site Web pour vous tenir informés et à jour sur les dernières nouvelles relatives à l'éducation et au CSSPO.

WWW.CSSPO.GOUV.QC.CA

Page Facebook

Suivez nos nouvelles et nos actualités sur notre [page Facebook du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais](#). Tous les avis publics, les événements, les activités, les invitations, les photos, les vidéos et les nouvelles en lien avec le CSSPO ou l'éducation s'y trouvent.

En plus d'accéder aux nouvelles de dernière minute, vous pourrez interagir avec une communauté dédiée à l'éducation ainsi que partager vos idées et vos trouvailles.

Page LinkedIn

Vous désirez travailler pour une organisation dynamique et stimulante? Découvrez toutes les offres d'emploi du CSSPO sur sa [page LinkedIn](#) ou encore dans la section « [Offres d'emploi](#) » de son site Web.

Le CSSPO est un milieu riche et stimulant, dont la forte croissance offre de nombreuses possibilités de carrières. L'organisation recherche des gens passionnés qui ont à cœur l'éducation et qui souhaitent jouer un rôle dans le développement des générations actuelles et futures. Le CSSPO offre un milieu ouvert sur la diversité culturelle et générationnelle où la valorisation, l'accueil, l'accompagnement et l'engagement guident nos actions.



IMPORTANT

Mozaïk Portail

Pour tout connaître du dossier de votre enfant !

[Mozaïk Portail Parents](#) est la plateforme de communication entre l'école et la maison qui vous permet de trouver des renseignements utiles concernant le dossier scolaire de votre enfant, dont : les résultats scolaires, les absences, les devoirs, les finances, les messages de l'école et plus encore !

Convivial et agréable à consulter, cet outil permet de faire le suivi des apprentissages de votre enfant. De plus, le portail est facilement accessible sur les appareils mobiles, tels les téléphones intelligents et les tablettes.

Mozaïk Portail Parents est également accessible à partir de la page d'accueil du [site Web du CSSPO](#).

Prenez note qu'à partir du moment où votre enfant ne fréquente plus un établissement scolaire du CSSPO, son dossier n'est plus accessible sur le portail. Nous vous encourageons à conserver une copie des informations disponibles sur le portail.

Pour toutes questions relatives à ce portail, s.v.p. contactez l'école de fréquentation de votre enfant.



mégafon

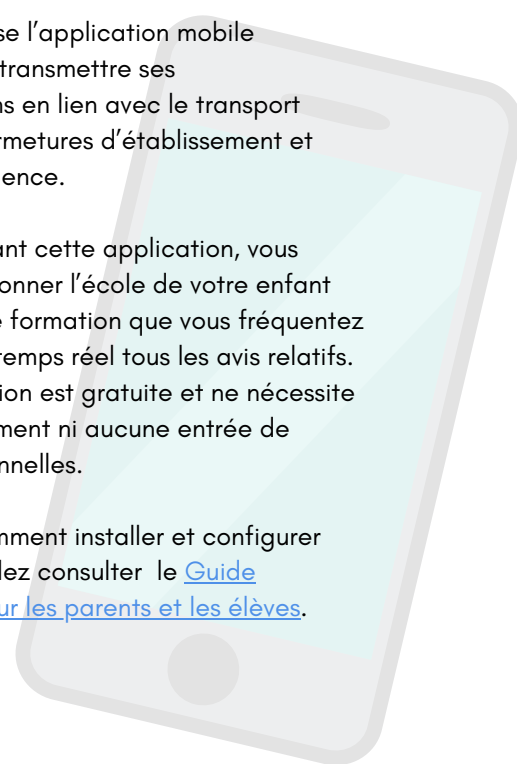
Mégafon

Recevez toutes les alertes importantes avec l'application Mégafon!

Le CSSPO utilise l'application mobile Mégafon pour transmettre ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application, vous pourrez sélectionner l'école de votre enfant ou le centre de formation que vous fréquentez et recevoir en temps réel tous les avis relatifs. Cette application est gratuite et ne nécessite aucun abonnement ni aucune entrée de données personnelles.

Pour savoir comment installer et configurer Mégafon, veuillez consulter le [Guide d'utilisation pour les parents et les élèves](#).



Le saviez-vous?

Pour recevoir les courriels du CSSPO, vous devez avoir un compte sur Mozaïk Portail.

Dès cette année, le CSSPO pourra envoyer des courriels uniquement aux parents et tuteurs inscrits à Mozaïk Portail. Il est donc important de vous inscrire en liant votre enfant à votre compte. Apprenez comment créer un compte [en cliquant ici](#).



Tempêtes et intempéries...

quels services scolaires sont offerts?

Est-ce qu'il y a du transport scolaire?

Le CSSPO peut décider, en raison de mauvaises conditions climatiques (tempête de neige, verglas, routes impraticables, etc.) ou d'autre cas de force majeure (dégât d'eau, chauffage défectueux, etc.), de suspendre les cours, le transport scolaire ou le service de garde.

Toute l'information relative à la suspension des cours, du transport ou des services de garde est rapidement transmise via l'application Mégafon. Selon le type d'information et d'urgence, elle pourra également être cheminée par courriel et publiée sur la page d'accueil du [site Web](#) ainsi que sur la [page Facebook](#) du CSSPO. Lorsque nécessaire, le CSSPO communique avec les médias pour leur transmettre l'information.

Dans la prise de décision quant au maintien ou non des cours, du transport scolaire ou des services de garde, le CSSPO considère autant les élèves transportés que les élèves qui

doivent se rendre à pied à l'école. Cependant, puisque vous êtes les premiers responsables de la santé et de la sécurité de votre enfant, lorsqu'il y a maintien des cours et que vous jugez que la situation dans le secteur où vous habitez est non sécuritaire pour votre enfant, il vous est possible de le garder à la maison pour la journée. Dans une telle situation, il importe d'informer l'école de son absence. Les élèves adultes doivent également aviser leur centre en cas d'absence.

Advenant le cas où un courriel devait être envoyé pour aviser d'une suspension des cours, du transport ou des services de garde, il est important de fournir à l'établissement scolaire une adresse courriel valide et accessible en tout temps afin de recevoir tous les avis concernant les élèves jeunes et adultes.

Pour plus d'informations, consultez nos [questions et réponses en lien avec les services scolaires en cas d'intempéries](#).

Est-ce que le service de garde est ouvert?

L'école est-elle ouverte ou fermée?

Processus de prise de décisions en cas de tempêtes hivernales ou d'intempéries

- De 5h00 à 5h30 -

Évaluation de la situation

Consultation faite auprès :

- de la Ville de Gatineau ;
- des municipalités avoisinantes ;
- des centres de services scolaires de la région de l'Outaouais ;
- des avis météorologiques ;
- des transporteurs scolaires desservant le territoire du CSSPO.

- Entre 5h30 et 6h00 -

Analyse des informations et prise de décisions

À la lumière des informations fournies par le Service de l'organisation scolaire et du transport et le Service du secrétariat général et communications du CSSPO, la direction générale prend les décisions qui s'imposent.

- Entre 6h00 et 6h15 -

Annonce des décisions

Les décisions sont annoncées via l'application Mégafon et pourront, selon la situation, être publiées sur la page Facebook et le site Web du CSSPO et envoyées par courriel aux parents et aux médias.



Transport scolaire

Objectifs

- Faciliter l'accessibilité à l'école pour l'élève qui habite sur le territoire du Centre de services scolaire et qui est admissible au transport scolaire;
- Assurer à l'élève les meilleures conditions de transport scolaire, compte tenu des ressources;
- Prévoir les mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves transportés.

Définitions

Répondante ou répondant :

Parent ou tuteur légal qui est responsable d'un élève mineur.

Résidence :

Lieu d'habitation habituel de la répondante ou du répondant de l'élève. Dans le cas d'une garde partagée, c'est le lieu consigné comme adresse principale dans notre base de données.

Transport exclusif (autobus jaunes) :

Transport effectué par des autobus affectés au transport des élèves.

Transport intégré : transport effectué par un organisme public en transport en commun (STO).

Transport par berline :

Transport effectué par des véhicules de type minifourgonnette.

Questions et réponses

Où dois-je m'adresser pour obtenir le transport scolaire?

Toute demande de transport ou toute demande de renseignements doit s'effectuer à l'école de fréquentation de l'enfant.

Qui a droit au transport?

L'admissibilité d'un élève au transport scolaire est déterminée en fonction de la distance de marche entre sa résidence et l'école.

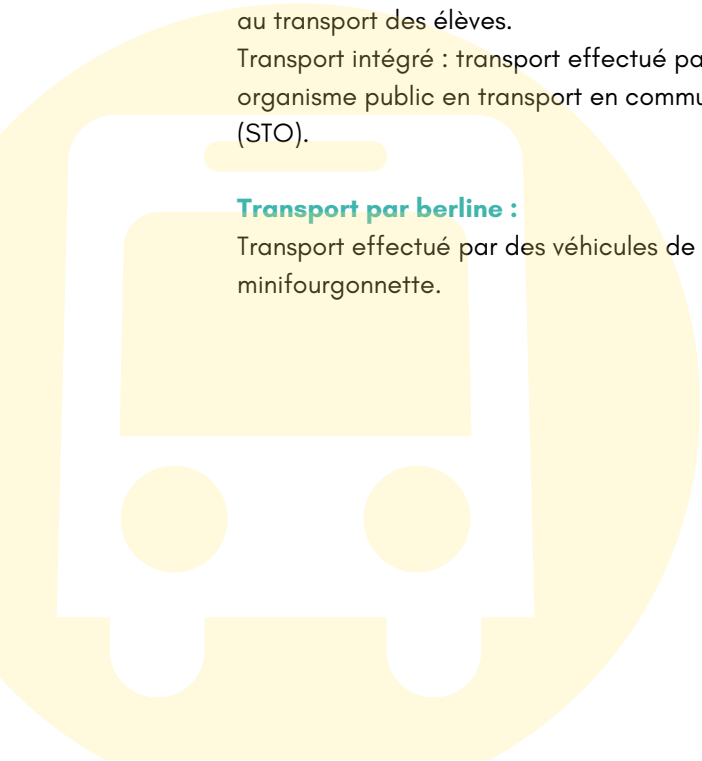
Consultez la [Politique en transport scolaire](#) et les [Règles d'organisation du transport scolaire](#) du CSSPO.

À qui dois-je communiquer un changement d'adresse?

Le changement d'adresse doit être indiqué à l'école de fréquentation de l'élève. Un délai de 5 jours ouvrables est habituellement requis pour assigner à l'élève le service de transport scolaire.

Comment mon enfant sera-t-il transporté?

Au secondaire, presque tous les élèves du secteur urbain sont desservis par le service du transport de la Société de transport de l'Outaouais (STO). Votre enfant, s'il est admissible, aura un laissez-passer valide pour la durée de l'année scolaire. Pour les autres élèves du secondaire et pour tous les élèves du primaire admissibles, le transport scolaire est assuré par un véhicule scolaire approuvé.





Comment serons-nous informés concernant l'obtention du transport?

Vers la troisième semaine du mois d'août, les parents ou tuteurs légaux reçoivent par courriel les renseignements concernant le lieu et l'heure d'embarquement ainsi que le numéro d'autobus. Pour les élèves qui utilisent le transport en commun, les renseignements relatifs aux parcours de la STO seront fournis lors de la période d'inscription en août à l'école secondaire. Ces renseignements se retrouvent aussi sur le site Web de la STO dans la section « Services » sous l'onglet « [Lignes scolaires intégrées](#) ».

Qu'est-ce qu'un accommodement?

Le Centre de services scolaire peut accorder les places disponibles dans un autobus à des élèves non admissibles au transport scolaire. Ce service doit être considéré comme un privilège annuel et, de ce fait, il se termine à la fin de l'année scolaire. Cette mesure est assujettie à certains frais et conditions. Les demandes sont traitées entre le 15 septembre et le 15 octobre de l'année scolaire courante et le service débute après cette période. Les demandes doivent être adressées à l'école de fréquentation de l'élève.

Les règles de sécurité pour qui?

Voyager en autobus peut comporter des risques; il est donc important d'adopter des comportements sécuritaires à bord. Vous avez le devoir de rappeler ces comportements attendus à vos enfants.



Questions/Réponses

Précisions

Les élèves doivent être prêts à leur point d'embarquement et visibles à l'extérieur de la résidence au moins 10 minutes à l'avance. L'autobus continuera son parcours s'il n'y a aucun élève visible. Lors du retour à la maison, s'il n'y a personne pour accueillir l'élève de niveau préscolaire ou d'une classe spécialisée, celui-ci sera retourné à l'école. Ces règles s'appliquent à tous les élèves sans exception.

Pour toutes questions ou plaintes sur le transport scolaire, adressez-vous d'abord à l'école de votre enfant.



**Prépare ta rentrée
et prévois tes déplacements
avec la STO!**

Comportements attendus à bord des autobus scolaires

1. L'élève doit s'asseoir dans le siège désigné et rester assis calmement tout au long du trajet.
2. L'élève doit avoir une conduite convenable (par exemple, bras et tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps, ne rien lancer, etc.) et utiliser un langage approprié en tout temps.
3. Il est interdit de manger, boire, fumer ou « vapoter » dans le transport scolaire.
4. L'élève ne peut rien mettre dans l'allée de l'autobus. Les objets doivent être rangés dans le sac de l'élève ou gardés sur lui.
5. L'élève doit attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
6. Pour des raisons de sécurité, seuls les bagages à main sont permis dans l'autobus. Un bagage à main est un « effet de grosseur et de poids raisonnable qui ne présente aucun danger particulier en cas d'accident et qui se transporte à l'aide d'une seule main ».
7. L'élève responsable d'un dommage causé à un autobus devra en assumer le coût. Cette obligation incombe à la répondante ou au répondant de l'élève, si celui-ci est mineur.
8. La personne au volant est responsable de la discipline dans l'autobus. Chaque élève doit la respecter.
9. Toute autre consigne émise par les autorités compétentes doit être respectée.

Tout élève ne se conformant pas à ces règles pourra être suspendu du transport scolaire dès que la personne répondante aura été avisée.

Suspension d'un élève du transport scolaire

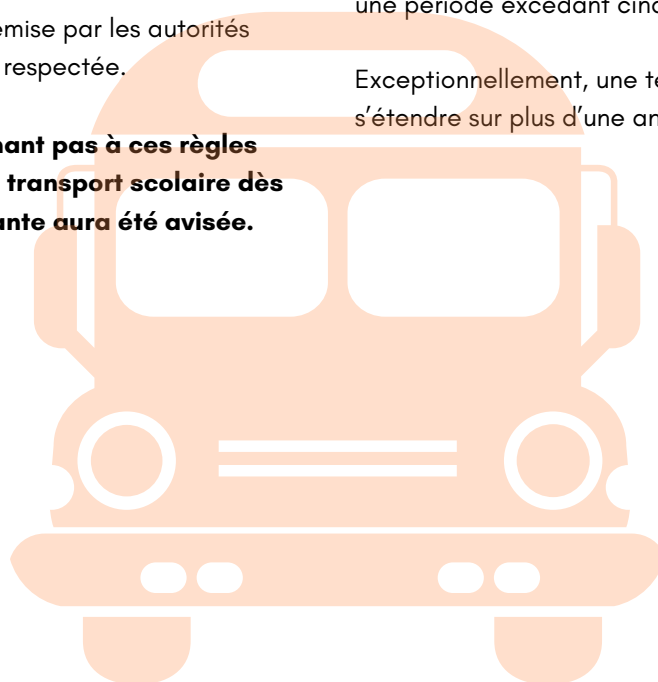
Tout élève qui contrevient aux règles de conduite du transport ou qui, par son comportement, met en cause sa sécurité ou celle des autres élèves est passible de suspension du transport. Dans un tel cas, la procédure suivante s'applique :

- **Transport exclusif ou par berline** - la personne propriétaire de l'entreprise ou au volant présente le cas à la direction de l'école concernée qui convient, s'il y a lieu, d'une suspension pour une période n'excédant pas cinq jours ouvrables.
- **Transport intégré (STO)** - la personne au volant confisque le laissez-passer et en avise immédiatement son supérieur. Celui-ci présente le cas à la direction de l'école. Les deux parties conviennent d'une période de suspension n'excédant pas cinq jours ouvrables.

La personne responsable de l'élève est immédiatement informée de la sanction émise par la direction de l'école.

Selon la gravité des gestes reprochés à l'élève, si ce dernier persiste dans son indiscipline, la direction générale peut suspendre ledit élève du transport pour une période excédant cinq jours ouvrables.

Exceptionnellement, une telle suspension peut s'étendre sur plus d'une année scolaire.





Pour de l'information
sur l'un de nos cinq centres :

819 771-2503

ceapo.csspo.gouv.qc.ca

NOS SERVICES DE FORMATION :

Francisation

Formation générale en alphabétisation, au
présecondaire et au secondaire (de 1 à 5)

Formation en intégration socioprofessionnelle (ISP)

Formation en milieu carcéral



Éducation des adultes

Nos centres :

Centre l'Arrimage (secteur Aylmer)
450, rue Le Guerrier
Gatineau (Québec) J9H 7J1

Centre La Génération (secteur Hull)
35, rue Davies
Gatineau (Québec) J8Y 4S8

Centre La Pêche (secteur La Pêche)
5A, rue Principale Ouest
La Pêche (Québec) JOX 2W0

Centre Lucien-Brault (secteur Hull)
101, rue Saint-Jean-Bosco
Gatineau (Québec) J8Y 3G5

Le **SARCA** du **CÉAPO**

Service d'accueil, de référence,
de conseil et d'accompagnement

819 776-4319 poste 1
csspo.gouv.qc.ca

Services offerts :

Information scolaire

Service d'orientation

Bilan scolaire

Information pour différents tests :

*TDG, TENS, GED et Prior Learning

Conseils et accompagnement par une équipe professionnelle
en fonction de vos projets de retour aux études ou de
qualification pour le marché du travail

*** Les tests sont offerts
lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions.**



Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais

Immeuble Asticou

249, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (secteur Hull)
819 771-0863, poste 862703

Immeuble Vernon

695, rue de Vernon
Gatineau
819 771-0863, poste 862703

cfppo.csspo.gouv.qc.ca

Programmes offerts* :

- Briquetage-maçonnerie
- Carrelage
- Carrosserie
- Charpenterie-menuiserie
- Électricité
- Électromécanique de systèmes automatisés
- Installation et réparation d'équipement de télécommunication
- Mécanique automobile
- Mécanique de véhicules lourds routiers
- Plomberie et chauffage
- Soudage-montage
- Usinage

Immeuble Vision-Avenir

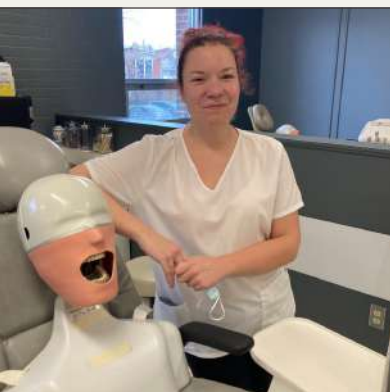
30, boul. Saint-Raymond
Gatineau (secteur Hull)
819 771-7620, poste 860700

cfppo.csspo.gouv.qc.ca

Programmes offerts* :

- Assistance à la personne en établissement et à domicile
- Assistance dentaire
- Comptabilité
- Santé, assistance et soins infirmiers
- Secrétariat

* Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer un groupe.





IMAGINE-TOI...

en formation professionnelle !

Plus de **40 PROGRAMMES DE FORMATION** pour accéder rapidement au marché du travail et répondre aux exigences des entreprises en quête d'une main-d'œuvre qualifiée !

5 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) :

- CFP Compétences Outaouais
- CFP des Portages-de-l'Outaouais
- CFP Pontiac
- CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie
- CFP Vallée-de-la-Gatineau

Des **formations reconnues** menant au Diplôme d'études professionnelles (**DEP**) et à l'Attestation de spécialisation professionnelle (**ASP**)

De nombreuses **possibilités d'emploi** et un **excellent taux de placement** !

Des métiers **valorisants et bien rémunérés** !

TROUVE TON MÉTIER, TA PASSION !

imagine-toi.ca

Suivez-nous

f /FPOutaouais



Service-conseil en formation
Reseautact

NOTRE MISSION :

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS ET DES INDIVIDUS !

Regroupant les Services aux entreprises des quatre Centres de services scolaires (CSS) francophones de la région de l'Outaouais, (CSS au Cœur-des-Vallées, CSS des Draveurs, CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et CSS des Portages-de-l'Outaouais), **Reseautact** offre des services de **perfectionnement** de la main-d'œuvre et de **formation continue** dans un grand nombre de secteurs d'activités.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS DE FORMATIONS !

- Service-conseil en formation auprès des individus et des entreprises
- Plus de 16 programmes de formation dans des secteurs très en demande
- Un grand nombre d'ateliers de perfectionnement
- Des formations conçues sur mesure en entreprise

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS !

reseautact.com

Suivez-nous

f /Reseautact

Pour plus d'information, contactez le 819 643-4285 ou écrivez à se@cssd.gouv.qc.ca

RAC

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

DÉCOUVREZ COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE VOS COMPÉTENCES ACQUISES GRÂCE À VOS EXPÉRIENCES DE VIE ET DE TRAVAIL !

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle est une démarche d'évaluation qui permet d'obtenir une reconnaissance officielle en fonction d'un programme d'études.

POURQUOI LA RAC ?

- Améliorer les conditions de travail.
- Détenir officiellement un diplôme pour accéder à un nouvel emploi.
- Intégrer plus facilement le marché du travail.
- Répondre aux exigences des métiers réglementés et des employeurs.
- Faire le bilan des acquis et établir le profil de formation.

DÉCOUVREZ-EN PLUS SUR LA RAC ! → ceracfp.ca

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ LE 819 776-4319, POSTE 893706

Services de garde

Heures d'ouverture et coordonnées

Écoles	Services de garde	Téléphones	Heures d'ouverture	Heures de fermeture
École Euclide-Lanthier	Royaume des Mousquetaires	819 684-5341, poste 801791	7h00	17h45
École Côte-du-Nord	Arc-en-Ciel	819 771-9773, poste 2	7h00	18h00
École des Rapides-Deschênes	Les Trois Soleils	819 685-2635, poste 4	7h00	18h00
École internationale du Mont-Bleu	Les petits navigateurs	819 777-5921, poste 804791	7h00	17h45
École Jean-de-Brébeuf	Le Soleil	819 777-9353, poste 805791	7h00	17h30
École internationale du Village	Internationale du Village - Saint-Paul Internationale du Village - Limoges	819 685-2611, poste 806791 819 685-2611, poste 806792	7h00 7h00	18h00 18h00
École du Lac-des-Fées	Du Lac Enchanté	819 777-6889, poste 2	7h00	17h30
École du Plateau	École du Plateau	819 772-2694, poste 808791	7h00	18h00
École du Vieux-Verger	Du Vieux-Verger	819 684-0222, poste 811791	7h00	18h00
École du Grand-Boisé	La Chanterelle	819 503-8807, poste 2	7h00	17h30
École Saint-Paul	Autour du monde	819 776-5557, poste 2	7h00	17h45
École des Trois-Portages	Les Monarques	819 682-2742, poste 2	7h00	18h00
École du Parc-de-la-Montagne	École du Parc-de-la-Montagne	819 771-8531, poste 815791	7h00	17h30
École Saint-Jean-Bosco	Le Cube magique	819 777-8662, poste 816791	7h00	17h30
École Notre-Dame	La Grande aventure	819 777-2818, poste 817791	7h00	17h30
École du Dôme	Les Joyeux Moussaillons	819 595-5125, poste 2	7h00	17h45
École Saint-Rédempteur	L'Île enchantée	819 771-8478, poste 819791	7h00	17h30
École au Cœur-des-Collines	Le Tourbillon	819 503-8809, poste 2	6h30	17h45
École du Marais	Uni-Vert	819 682-9130, poste 826791	7h00	17h30
École de la Vallée-des-Voyageurs	La Grenouillère - Notre-Dame-de-la-Joie La Grenouillère - Sainte-Marie	819 503-8808, poste 2 819 503-8808, poste 2	6h30 6h30	17h45 17h30
École des Deux-Ruisseaux		819 771-1472, poste 2	7h00	17h30
École des Tournesols	École des Tournesols	819 332-2004, poste 2	7h00	18h00
École de l'Amérique-Française		819 332-5994, poste 2	7h00	18h00
École des Cavaliers	Les joyeux cavaliers	819 332-2035, poste 2	7h00	18h00
École de la Forêt	École de la Forêt	819 503-8815, poste 2	7h00	18h00
École de la Petite-Ourse	École de la Petite-Ourse	---	7h00	18h00
École du Grand-Héron	École du Grand-Héron	819-771-4548, poste 836791	7h00	18h00

Tous nos établissements primaires ont un service de garde.
Certaines modalités s'appliquent pour l'inscription de votre enfant à ce service.



Services de garde

Questions/Réponses

Quelles sont les heures du service de garde?

Tous les services de garde du CSSPO offrent ce service avant les classes, le midi et en fin de journée. L'horaire est adopté par chaque conseil d'établissement.

Qui a droit au service de garde?

Tous les élèves d'une école primaire peuvent s'inscrire au service de garde. Ils doivent respecter les règles de fonctionnement déterminées par le conseil d'établissement.

Avec qui dois-je communiquer pour m'inscrire?

Vous devez communiquer avec le personnel du service de garde ou le secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant.

Quel est le ratio de personnel éducateur par groupe d'enfants?

Au service de garde, le ratio est d'un personnel éducateur pour 20 élèves. Pour le service de surveillance des dîneurs, le ratio s'établit en moyenne à un personnel surveillant pour 19 élèves au préscolaire, 23 élèves au 1er cycle et 26 élèves au 2e et 3e cycle. Toutefois, ces ratios pourraient être modifiés.

Quels sont les coûts?

Jusqu'au 30 juin 2023, des frais de 8,95 \$ par jour sont facturés aux parents ou tuteurs légaux (des frais de base par journée pédagogique s'appliquent aussi). Une contribution additionnelle établie en fonction des coûts réels supplémentaires occasionnés par une activité spéciale lors d'une journée pédagogique peut être demandée aux parents ou tuteurs légaux qui choisissent d'inscrire leur enfant.



Quel est le rôle du comité de parents du service de garde?

Lorsque des services de garde sont assurés et que des parents ou tuteurs légaux lui en font la demande, le conseil d'établissement forme un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde, de la direction de l'école ou de son personnel représentant et de trois à cinq parents ou tuteurs légaux élus par et parmi ceux fréquentent ce service. Ce comité peut faire à la direction de l'école, au conseil d'établissement et au centre de services scolaire ses recommandations à l'égard des services de garde, notamment sur les contributions financières exigées pour ces services - En vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Virage numérique

Paiement de factures Service de garde et autres frais scolaires

Un état de compte est envoyé par voie électronique aux répondants. Prenez note que les paiements comptants ne sont plus acceptés dans les établissements du CSSPO. Seuls les paiements Interac et électroniques sont permis.



À ne pas manquer!

Activités, projets, événements

Les élèves des établissements du CSSPO ont l'opportunité de participer à de nombreuses activités et de s'engager dans divers projets tout au long de l'année. Grâce aux initiatives du personnel engagé, les élèves sont appelés à se surpasser et développent de belles compétences qui contribuent à leur réussite.

Un aperçu :





- Concerts de musique
- Journées de la persévérance scolaire
- Carnavals d'hiver
- Foire des métiers
- Journées de la culture
- Plume étudiante Outaouais
- Activités culinaires
- Forum des adultes
- Activités et compétitions sportives
- Expo-sciences
- Soirée reconnaissance
- Défi OSEntreprendre
- Expositions et vernissages
- Pièces de théâtre
- Forces AVENIR




Suivez nos événements, activités et projets sur notre site Web et notre page Facebook!



Secondaire Portes ouvertes et admission

Écoles	Adresses	Portes ouvertes	Critères d'admission
 École secondaire des Lacs	32, chemin Passe-Partout, La Pêche (Québec) J0X 2W0 819-503-8810 www.deslacs.csspo.gouv.qc.ca	12 septembre 2022 18h00	Aucun critère d'admission
 École secondaire Grande-Rivière	100, rue Broad, Gatineau (Québec) J9H 6A9 819-682-8222 www.esgr.csspo.gouv.qc.ca	27 octobre 2022 18h00 à 20h00	Concentration arts - Admission Concentration musique - Admission Programme d'éducation intermédiaire (PEI) - Admission
 École secondaire Mont-Bleu	241-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Y 6L2 819-771-7131 www.mont-bleu.csspo.gouv.qc.ca	18 octobre 2022 18h30	Sport-études et PCSAE • Demande d'admission
 École secondaire de l'île	255, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T4 819-771-6126 www.ile.csspo.gouv.qc.ca	19 octobre 2022 18h30 à 20h30	Programme d'éducation intermédiaire (PEI) • Critères d'admission
École secondaire de la Nouvelle-Ère	400, chemin Fraser Gatineau (Québec) J9J 4G1 819-557-8007 www.nouvelleere.csspo.gouv.qc.ca	26 octobre 2022 18h30 à 20h30	Aucun critère d'admission
École secondaire 041	495, boulevard du Plateau Gatineau (Québec) J9J 4J8 819-771-4548 poste 841700 www.ecole041.csspo.gouv.qc.ca	À déterminer	Aucun critère d'admission

Primaire Parcours arts et sports

 École du Dôme	40, rue du Dôme Gatineau (Québec) J8Z 3J4 819-595-5125 www.dome.csspo.gouv.qc.ca	Séance d'information : Novembre 2022	Parcours arts et sports (5e et 6e année) : • Informations
---	--	---	---

Des personnes impliquées

« *Je désire m'impliquer...
...parce que j'ai à cœur l'éducation!* »

Les parents et tuteurs légaux sont fortement invités à s'engager sur la voie de la réussite en accompagnant leurs enfants tout au cours de leur parcours scolaire. Des comités font appel à la participation des parents et tuteurs légaux et sollicitent leur expertise, afin que le CSSPO puisse connaître leurs opinions et leurs attentes.

Informez-vous auprès de votre établissement si vous désirez vous engager et faire entendre votre voix!

Le conseil d'établissement (CÉ)

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), chaque établissement possède son CÉ. Un CÉ est un organisme réunissant des parents, des membres du personnel, des élèves (au 2^e cycle du secondaire) et des représentants de la communauté. Dans le cas des centres, y siègent également des représentants de groupes socioéconomiques et sociocommunautaires et des représentants d'entreprises.

Les membres du CÉ assument diverses fonctions décisionnelles se rapportant à la vie de l'école. Ils participent au développement d'un projet éducatif commun, conçu et développé pour être à l'image de la réalité, des besoins et des défis de chaque établissement en particulier pour assurer la réussite des élèves.

Le CÉ a un rôle prépondérant à jouer dans la vie de l'établissement. La LIP prend soin de préciser que toute décision du CÉ doit être prise dans l'intérêt des élèves.

Le CÉ adopte le projet éducatif et le budget annuel de l'école, voit à l'utilisation adéquate des locaux, approuve les plans d'utilisation des locaux, les modalités de la mise en œuvre de certains programmes, le plan de réussite, les règles de conduite et les mesures de sécurité, etc. Son rôle consultatif, tant auprès du CSSPO que de l'établissement, est important.

Les membres siègent aux séances du CÉ selon le calendrier établi par l'établissement. Ces séances sont publiques et tout parent désireux peut y assister. Pour connaître le calendrier de ces rencontres, communiquez avec la direction de votre établissement.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du gouvernement du Québec sur les conseils d'établissements](#).

L'organisme de participation des parents (OPP)

« L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. » (Art. 96.2 LIP)

Il « peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent. » (Art. 96.3 LIP)



Le comité de parents

Le comité de parents réunit un représentant du CÉ de chaque école (primaire et secondaire), élu par l'assemblée des parents, de même qu'un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (LIP, art. 189). Le comité de parents est un lieu où :

- sont représentés les intérêts, les attentes et les besoins des parents auprès du centre de services scolaire;
- des avis sont données sur toute question et sur tout sujet propre à améliorer le fonctionnement du centre de services scolaire;
- se développe la participation parentale en éducation.

Les membres de ce comité sont le lien entre le Centre de services scolaire et l'école. Ils transmettent les besoins exprimés par le milieu scolaire et servent de courroie de transmission quant aux décisions et activités du CSSPO. Ils peuvent émettre des recommandations. Cinq parents membres du comité de parents sont membres du conseil d'administration du CSSPO.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Des services spécifiques sont offerts aux élèves éprouvant des difficultés. Un comité est formé afin d'émettre un avis sur la politique d'organisation des services éducatifs destinés à ces élèves et sur l'affectation des ressources financières. Des membres du comité de parents sont nommés pour y siéger. Cette structure consultative formelle représente un excellent moyen pour les parents de partager leurs préoccupations lorsqu'ils doivent faire face à un enfant éprouvant un handicap ou des difficultés d'apprentissage.



Assemblées générales annuelles

Établissements	Dates	Heures
ÉCOLES PRIMAIRES		
École Euclide-Lanthier	8 septembre 2022	19h00
École Côte-du Nord	14 septembre 2022	19h00
École des Rapides-Deschênes	13 septembre 2022	19h00 - Imm. Notre-Dame
École internationale du Mont-Bleu	8 septembre 2022	19h00
École Jean-de-Brébeuf	13 septembre 2022	19h00
École internationale du Village	6 septembre 2022	18h30 - Imm. Limoges
École du Lac-des-Fées	20 septembre 2022	19h00 - Imm. Lac-des-Fées
École du Plateau	8 septembre 2022	19h00
École du Vieux-Verger	8 septembre 2022	19h00
École du Grand-Boisé	6 septembre 2022	18h30
École Saint-Paul	8 septembre 2022	18h30
École des Trois-Portages	7 septembre 2022	18h30
École du Parc-de-la-Montagne	7 septembre 2022	18h30
École Saint-Jean-Bosco	14 septembre 2022	18h30
École Notre-Dame	15 septembre 2022	19h00
École du Dôme	15 septembre 2022	18h30
École Saint-Rédempteur	8 septembre 2022	18h30
École au Coeur-des-Collines	15 septembre 2022	18h15 - Imm. La Pêche
École du Marais	14 septembre 2022	18h30
École de la Vallée-des-Voyageurs	13 septembre 2022	18h30 - Imm. NDJ
École des Deux-Ruisseaux	6 septembre 2022	18h30
École des Tournesols	13 septembre 2022	18h30
École de l'Amérique-Française	20 septembre 2022	19h00
École des Cavaliers	15 septembre 2022	19h00
École de la Forêt	8 septembre 2022	19h00
École de la Petite-Ourse	15 septembre 2022	19h30
École du Grand-Héron	12 septembre 2022	19h00
ÉCOLES SECONDAIRES		
École secondaire de la Nouvelle-Ère	13 septembre 2022	18h30
École secondaire 041	15 septembre 2022	18h30
École secondaire des Lacs	12 septembre 2022	19h00
École secondaire Grande-Rivière	7 septembre 2022	18h00
École secondaire Mont-Bleu	7 septembre 2022	18h00 - Gymnase, porte 46
École secondaire de l'Île	7 septembre 2022	19h00 - Agora



Gestion de l'information

Demande d'accès à des documents et protection des renseignements personnels

Le Service du secrétariat général et des communications traite les demandes d'accès aux documents détenus par le CSSPO, et ce, conformément à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (L.R.Q., c. A-2.1).

Une demande d'accès peut être faite sur papier libre ou en utilisant le [formulaire PDF](#) disponible sur le site Web du CSSPO. Si la demande d'accès concerne des renseignements personnels, elle doit être acheminée en joignant une copie d'une carte d'identité avec photo et signature, tel que le permis de conduire et la carte d'assurance-maladie, à l'attention de la direction du service du secrétariat général et des communications du CSSPO :

Par télécopieur :

819-771-6964

Par courriel :

demandeaccesinformation@csspo.gouv.qc.ca

Pour des renseignements additionnels, vous pouvez écrire ou téléphoner au

819-771-4548 poste 850700.

Renseignements personnels

Tous les renseignements concernant les élèves et le personnel du CSSPO sont confidentiels, à moins d'un consentement de la personne visée. Cependant, certains renseignements concernant le personnel ont un caractère public en vertu de la loi, tels la fonction, le lieu de travail, l'échelle de traitement ou le salaire. Si vous avez des questions en lien avec la protection des renseignements personnels veuillez communiquer avec Mme Caroline Sauvé à caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca.

Service des plaintes

Au CSSPO, le service à la clientèle est important, c'est pourquoi le Service du secrétariat général recherche la rétroaction quant à la qualité des services dispensés dans ses établissements.

Le traitement des plaintes se fait en vertu du processus établi dans le [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents \(04-10-10\)](#).

En cas d'insatisfaction ou de différend, la personne plaignante est invitée à communiquer directement avec la personne visée par l'insatisfaction ou le différend pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver une solution. Si, après discussion, l'insatisfaction persiste, la personne plaignante s'adresse à la direction d'établissement ou du service concerné pour exposer son point de vue et tenter de trouver une solution.

Si la réponse donnée demeure insatisfaisante, la personne plaignante poursuit sa plainte auprès du Service du secrétariat général du CSSPO qui vérifiera d'abord si les étapes précédentes ont été accomplies. Si c'est le cas, les personnes concernées sont rencontrées afin de trouver une solution satisfaisante pour les parties impliquées.

Si aucune solution n'est possible, le dossier est transmis à la direction générale qui rend une décision écrite et la transmet à toutes les parties. S'il persiste une insatisfaction, la personne plaignante peut s'adresser au [protecteur de l'élève](#). Dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande de la personne plaignante, le protecteur de l'élève doit donner son avis sur le bien-fondé de la plainte au conseil d'administration du CSSPO et, le cas échéant, lui proposer les correctifs.

Actes répréhensibles

Depuis mai 2017, la [Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics \(LFDAROP\)](#) a créé l'obligation aux organismes qui y sont soumis, notamment les centres de services scolaires, de prendre les mesures pour favoriser la divulgation, par les employés, d'actes répréhensibles à l'égard de leur organisme.

Pour s'acquitter de ses obligations, le CSSPO a établi une procédure de divulgation d'actes répréhensibles et a désigné la secrétaire générale comme responsable du suivi des divulgations au sein du Centre de services scolaire.

Ainsi, si vous désirez dénoncer un acte commis par un membre du personnel du CSSPO ou si vous détenez des informations permettant de croire qu'un tel acte a été commis ou le sera prochainement, vous pouvez choisir de faire une divulgation auprès de la [direction du service du secrétariat général et des communications](#) ou encore auprès du [protecteur du citoyen](#). Les personnes désirant dénoncer un acte sont protégées contre toute forme de représailles par le régime de protection prévu dans la *Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Sécurité de l'information

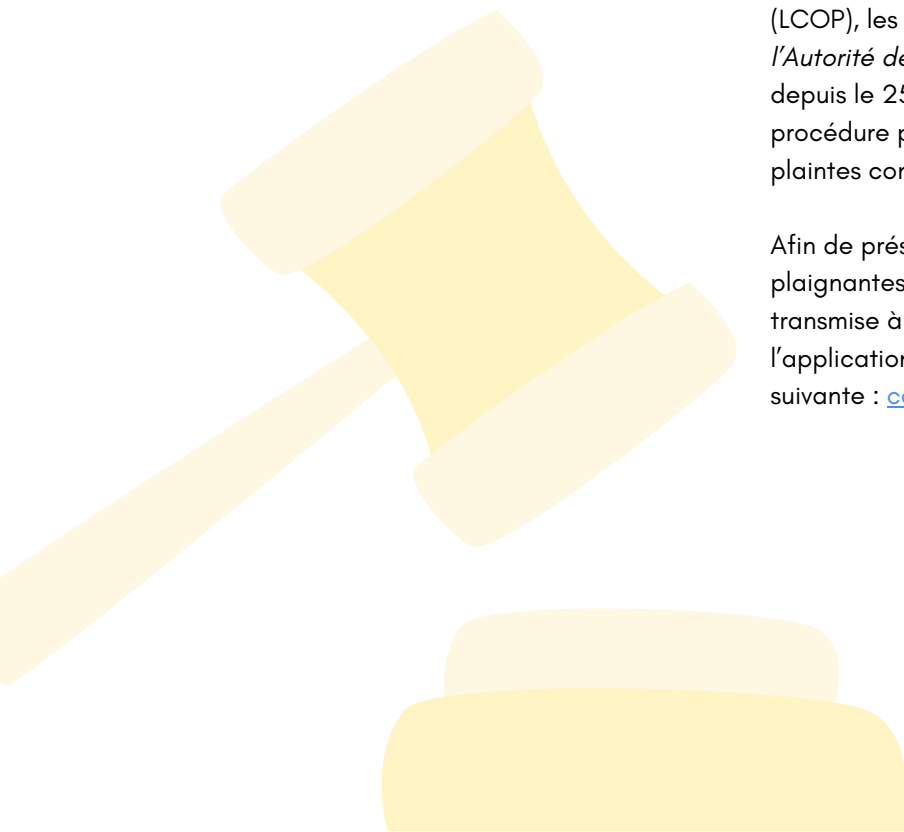
Depuis le 31 mai 2018, la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement \(LGGR\)](#) (RLRQ, chap. G-1.03) et la [Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale \(DSIG\)](#), directive du Secrétariat du Conseil du trésor, ont créé l'obligation aux organismes qui y sont soumis, notamment les centres de services scolaires, de désigner un responsable de la sécurité de l'information et un Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents.

Pour s'acquitter de ses obligations, le CSSPO a désigné la direction du service du secrétariat général et des communications comme responsable de la gestion de la sécurité de l'information et la direction du Service des ressources informatiques comme Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents au sein du Centre de services scolaire.

Traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de bien ou de qualification d'entreprises

Conformément à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C65.1 (LCOP), les organismes publics visés par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, RLRQ, c. A-33.2.1, ont, depuis le 25 mai 2019, l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes contractuelles.

Afin de préserver les droits de recours des personnes plaignantes, toute plainte contractuelle doit être transmise à la personne nommée Responsable de l'application des règles contractuelles à l'adresse suivante : contratspublics.plaintes@csspo.gouv.qc.ca.





Les écoles et les centres

Pour en apprendre davantage sur nos écoles et nos centres, consultez leur site Web respectif en cliquant sur le nom de l'établissement :

ÉCOLES PRIMAIRES

[École Euclide-Lanthier](#)

[École Côte-du-Nord](#)

[École des Rapides-Deschênes](#)

- Immeuble Arc-en-ciel
- Immeuble Notre-Dame
- Immeuble Saint-Médard

[École internationale du Mont-Bleu](#)

[École Jean-de-Brébeuf](#)

[École internationale du Village](#)

- Immeuble Limoges
- Immeuble Saint-Paul

[École du Lac-des-Fées](#)

- Immeuble Mgr-Lucien-Beaudoin

[École du Plateau](#)

[École du Vieux-Verger](#)

[École du Grand-Boisé](#)

[École Saint-Paul](#)

[École des Trois-Portages](#)

[École du Parc-de-la-Montagne](#)

[École Saint-Jean-Bosco](#)

[École Notre-Dame](#)

[École du Dôme](#)

[École Saint-Rédempteur](#)

[École au Cœur-des-Collines](#)

- Immeuble La Pêche
- Immeuble Sainte-Cécile

[École du Marais](#)

[École de la Vallée-des-Voyageurs](#)

- Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie
- Immeuble Sainte-Marie

[École des Deux-Ruisseaux](#)

[École des Tournesols](#)

[École de l'Amérique-Française](#)

[École des Cavaliers](#)

[École de la Forêt](#)

[École de la Petite-Ourse](#)

[École du Grand-Héron](#)

ÉCOLES SECONDAIRES

[École secondaire de l'Île](#)

[École secondaire des Lacs](#)

[École secondaire Grande-Rivière](#)

[École secondaire Mont-Bleu](#)

[École secondaire de la Nouvelle-Ère](#)

[École secondaire 041](#)

ÉDUCATION DES ADULTES

[Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais](#)

- Centre L'Arrimage
- Centre La Génération
- Centre La Pêche
- Centre Lucien-Brault

FORMATION PROFESSIONNELLE

[Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais](#)

- Immeuble Asticou
- Immeuble Vision-Avenir
- Immeuble Vernon

CENTRE ADMINISTRATIF DU CSSPO

225 rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T3
819-771-4548

receptioncsspo.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : Lun. - Ven. 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00



Calendriers scolaires



Les calendriers scolaires pour le préscolaire, primaire, secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle sont tous disponibles sur le site Web du CSSPO. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour accéder au calendrier désiré :



[CALENDRIERS SCOLAIRES 2022-2023](#)



BONNE ANNÉE SCOLAIRE !

